

**Rapport d'activité 2021**  
**du Centre Exception handicap**  
**Bibliothèque nationale de France**

À l'attention de :

*Madame Rima Abdul Malak*

*Ministre de la Culture*

*Madame Geneviève Darrieussecq,*

*Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées*

*auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées*

## Sommaire

Liste des tableaux et graphiques.....	3
Abréviations .....	4
Présentation .....	4
Résumé.....	6
1 Synthèse des faits marquants en 2021 .....	8
1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2021 .....	8
1.2 Habilitations à l'exception handicap : forte progression du nombre d'organismes inscrits... 9	
1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées.....	10
1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée.....	11
1.5 Lancement d'un groupe de travail sur les métadonnées de l'édition adaptée (CEH). .....	13
1.6 Journée professionnelle AFNOR-BnF sur l'accessibilité .....	13
1.7 Participation du Centre Exception handicap à un groupe de travail sur le signalement des métadonnées de l'édition numérique accessible (EDRLab).....	14
1.8 Fonctionnement de PLATON et refonte technique de l'application.....	14
1.9 Activité du Centre exception handicap en 2021 .....	15
2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs .....	16
2.1 Demandes formulées par les organismes .....	16
2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en légère hausse en 2021.....	17
2.3 Genres éditoriaux des livres demandés (hors domaine scolaire) .....	18
2.4 Demandes transmises aux éditeurs par niveau (livres scolaires).....	18
2.5 Types d'éditeurs sollicités .....	19
3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON.....	20
3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2021.....	20
3.2 Dépôts par type de documents.....	20
3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet .....	21
3.4 Délais de livraison par les éditeurs.....	21
3.5 Formats livrés par les éditeurs .....	22
3.6 La presse.....	24
4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON .....	26
4.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON .....	26
4.2 Volumétrie des adaptations déposées.....	26
4.3 Les organismes déposants : un taux relativement faible tant pour les agréés que pour les inscrits .....	26
4.4 Typologie documentaire des adaptations déposées.....	28
4.5 Les formats déposés.....	29
4.6 Une réutilisation fluctuante des adaptations.....	30
5 Perspectives 2022.....	32
5.1 Développements informatiques : refonte et prise en compte des besoins utilisateurs.....	32
5.2 Renouvellement des habilitations à l'exception handicap à partir de 2022.....	32

## Liste des tableaux et graphiques

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur .....	5
Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2019-2021) .....	8
Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap (2021) .....	9
Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2021) .....	9
Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2021) .....	10
Figure 3 : Évolution du nombre de nouveaux comptes de bibliothèques sur PLATON (2012-2021)....	12
Tableau 4 : Activité des bibliothèques relative au dépôt et téléchargement des fichiers adaptés (2021) .....	12
Figure 4 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2021).....	16
Figure 5 : Demandes émises par les organismes en 2021, par type de documents (en %) .....	17
Tableau 5 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2019-2021).....	17
Tableau 6 : Demandes transmises aux éditeurs par type de documents (2019-2021).....	18
Figure 6 : Répartition des nouveaux titres demandés en 2021 selon le genre éditorial. Livres .....	18
Figure 7 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2021).....	19
Tableau 7 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2019-2021).....	19
Tableau 8 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2019-2021) .....	20
Tableau 9 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2019-2021) .....	21
Tableau 10 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2019 à 2021.....	22
Tableau 11 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2019 à 2021.....	22
Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2018 à 2020 ....	22
Tableau 13 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2018 à 2020 .....	22
Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (tous documents confondus) .....	23
Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (livres hors domaine scolaire) .....	23
Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (livres scolaires).....	24
Tableau 14 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2019-2021).....	24
Figure 11 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (titres de presse demandés au numéro).....	25
Tableau 15 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants (agrés, inscrits) en 2021 .....	26
Figure 12 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2021.....	27
Figure 13 : Adaptations déposées en 2021 par type de documents.....	28
Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2021) .....	28
Figure 15 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2021) .....	29
Figure 16 : Types d'adaptations déposées en 2021 .....	29
Figure 17 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2021).....	30
Figure 18 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2021) .....	30
Figure 19 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2021) .....	31

## Abréviations

ARCOM : Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique  
 BDEA : Banque de Données de l'Édition Adaptée  
 BnF : Bibliothèque nationale de France  
 BNFA : Bibliothèque numérique francophone accessible  
 CIH : Comité interministériel du handicap  
 CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées  
 CNL : Centre national du livre  
 HADOPI : Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet  
 IGAC : Inspection générale des affaires culturelles  
 IGAS : Inspection générale des affaires sociales  
 IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
 INJA : Institut national des Jeunes aveugles  
 IGÉSR : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche  
 LCAP : (Loi relative à la) liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine  
 ONIX : Online Information Exchange  
 RGPD : Règlement général sur la protection des données  
 SNE : Syndicat national de l'édition  
 W3C : World Wide Web consortium

## Présentation

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap permet depuis 2006 à des organismes habilités de réaliser et de communiquer aux bénéficiaires empêchés de lire des adaptations d'œuvres sous droits sans demander d'autorisation ni rémunérer les ayants droit.

Par le décret n°2009-131 du 6 février 2009 puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition, d'une part des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposés par les éditeurs ; d'autre part des fichiers de documents adaptés sous forme numérique déposés par les organismes mettant en œuvre l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap.

Pour répondre à sa mission, la BnF a créé le Centre Exception handicap, chargé depuis 2010 d'administrer une « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques » (PLATON : <http://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Conformément aux articles L122-5-1 et R122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente les conditions de dépôt par les éditeurs et de mise à disposition, sur la plateforme PLATON, des fichiers sources ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un bilan de la conservation et de la mise à disposition des fichiers adaptés déposés sur PLATON par l'ensemble des organismes habilités.

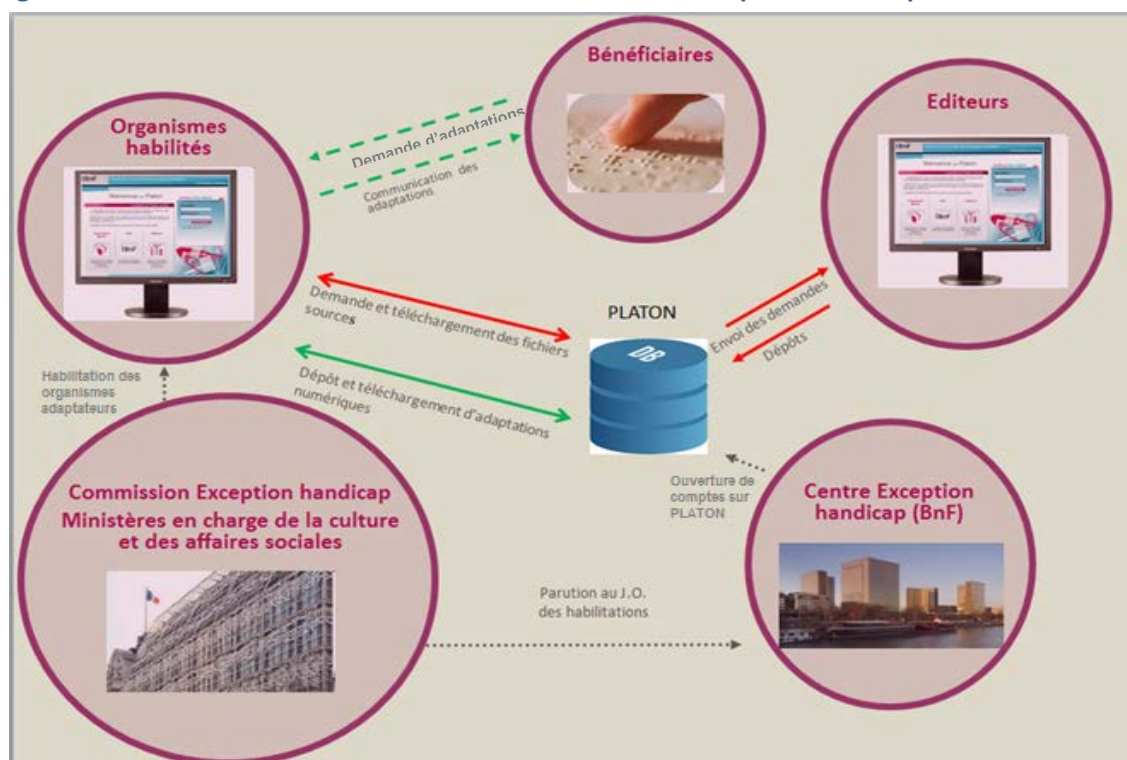
Il existe deux niveaux d'habilitation pour des organismes souhaitant réaliser et communiquer des documents adaptés :

- **L'inscription** sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur : les organismes inscrits sont autorisés à produire des documents adaptés à partir d'œuvres sous droits et à les communiquer à des personnes en situation de handicap dans les conditions définies par la loi ; depuis la loi LCAP entrée en vigueur par décret du 27 février 2017, ils ont l'obligation de déposer sur la plateforme PLATON les adaptations numériques produites et ont accès aux documents adaptés déposés par les autres organismes.

- **L'agrément** donnant droit de réaliser des adaptations à partir des fichiers sources des éditeurs : les organismes agréés peuvent demander *via* PLATON les fichiers numériques ayant servi à l'édition des œuvres par les éditeurs, lesquels les déposent sur la plateforme PLATON.

Les organismes « agréés » sont également « inscrits » sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur. Par souci de clarté, **le terme « inscrit » désigne, dans ce rapport, les organismes bénéficiant de la seule inscription, et non de l'agrément.**

**Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur**



Le dispositif de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap s'organise autour de plusieurs acteurs : les bénéficiaires empêchés de lire, les organismes adaptateurs, les éditeurs, la Commission interministérielle Exception handicap et le Centre Exception handicap de la Bibliothèque nationale de France.

La Commission interministérielle Exception handicap examine les demandes des organismes souhaitant être habilités au titre de l'exception handicap et émet des recommandations relatives à la mise en œuvre de cette exception au droit d'auteur.

Le Centre Exception handicap administre la plateforme PLATON et gère les comptes des éditeurs et des organismes habilités.

Les organismes agréés font parvenir à PLATON leurs demandes des fichiers sources des ouvrages dont ils souhaitent réaliser une adaptation à destination des bénéficiaires de l'exception handicap ; ces demandes sont transmises aux éditeurs qui ont 45 jours pour déposer leurs fichiers sur PLATON. Une fois l'adaptation réalisée, les organismes (qu'ils bénéficient de l'inscription seule ou de l'agrément) la transmettent aux bénéficiaires et la déposent sur PLATON, où elle devient accessible aux autres organismes adaptateurs.

## Résumé

La sphère de l'exception handicap et l'activité de la plateforme PLATON ont été marquées par plusieurs **faits importants** en 2021.

- **Fin 2021, 188 organismes** étaient habilités à l'exception handicap : cette habilitation leur confère le droit de réaliser des adaptations d'œuvres sous droits et de les communiquer aux personnes empêchées de lire. Comme en 2020, le nombre des organismes bénéficiant de la seule inscription au dispositif de l'exception handicap est plus important (104) que le nombre total d'organismes également agréés (84), et la progression du nombre d'inscrits est également plus forte que celle des agréés. Parmi l'ensemble de ces organismes habilités, 158 (soit 84%) ont un compte sur PLATON. Parmi les autres 16%, certains n'ont pas besoin de compte PLATON, car leur habilitation leur sert à communiquer des adaptations disponibles ailleurs ou à réaliser des adaptations papier d'après l'ouvrage imprimé. D'autres en revanche, qui produisent leurs adaptations sans avoir recours aux fichiers sources des éditeurs, devraient à terme disposer d'un compte sur PLATON pour déposer le fichier numérique de leurs adaptations.
- Le suivi des préconisations de la mission interministérielle sur l'édition adaptée de 2016 concernant l'exception handicap et PLATON se poursuit :
  - o **Le nombre de bibliothèques habilitées** au dispositif de l'exception handicap croît régulièrement, avec désormais 73 bibliothèques habilitées, qui représentent 37% des organismes habilités. Ce cadre juridique régit la communication par les bibliothèques des documents adaptés, mais leur activité sur PLATON reste peu développée (cf. préconisations 18-19).
  - o Une étude portée par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (CIH) et plusieurs ministères a été lancée en 2021 : elle porte sur la faisabilité d'un **portail interministériel de l'édition accessible et adaptée** (cf. préconisation 11).
- Un **groupe de travail sur les métadonnées de l'édition adaptée** a été lancé en septembre 2021 par le Centre Exception handicap sous l'égide de la Commission interministérielle Exception handicap : son but est de produire un référentiel de description des adaptations afin de répondre aux besoins des utilisateurs de PLATON et, plus largement, de donner un cadre commun aux différentes bases signalant l'édition adaptée.
- Une **journée professionnelle** a été organisée en juin 2021 par l'AFNOR et la BnF sur le thème de l'accessibilité. Elle a été l'occasion de faire le point sur les atouts déjà existants et les défis restant à relever dans le monde du livre numérique (édition, plateformes de vente...) dans la perspective de la mise en application en 2025 de la directive européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services<sup>1</sup>.
- Enfin, l'opération « **Rentrée littéraire pour tous** », organisée en coopération avec le Syndicat national de l'édition (SNE) a permis d'accélérer l'adaptation de 391 titres de fictions ou d'essais au catalogue, dont plusieurs prix littéraires.

### Fonctionnement de PLATON en 2021 : un nombre de demandes en augmentation

**Le nombre des demandes de fichiers sources sur PLATON a augmenté de 10% en 2021, hausse répartie sur l'ensemble des organismes.** Les demandes transmises aux éditeurs (qui correspondent à de nouveaux titres demandés sur PLATON) ont augmenté de 5%, ce qui indique une diversité des titres demandés plus grande qu'en 2020, qui avait vu ce dernier chiffre baisser fortement.

88% des demandes de livres hors domaine scolaire concernent **la littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**. Les secteurs des sciences appliquées, de l'art, des sciences pures et de la bande dessinée sont très peu demandés, en raison de la complexité de l'adaptation de ces ouvrages dits « à maquette complexe ».

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0882>

### Livraisons des éditeurs : un taux de satisfaction stable, mais des résistances de longue durée

**133 nouveaux éditeurs** ont été inscrits sur PLATON en 2021, dont 16 éditeurs de presse, à la suite de l'action conjointe du ministère de la Culture et des syndicats de l'édition dans ce domaine. **Le taux de livraison** par les éditeurs des fichiers sources demandés par les organismes est stable (**91%** contre 89% en 2020) et les **délais se raccourcissent** (14 jours, contre 22 jours en moyenne en 2019 ou 2020) dans tous les domaines.

Le dispositif de l'exception handicap rencontre cependant des difficultés de livraison des fichiers sources des éditeurs dans plusieurs secteurs : les domaines couverts par une dizaine d'éditeurs non coopératifs (enseignement supérieur, formation, développement personnel) ; les ouvrages de référence illustrés ; la bande dessinée ; les traductions ; la production scolaire (pourtant soumise à une obligation de versement automatique dès publication).

Conformément à l'arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés, les éditeurs déposent **majoritairement dans des formats structurés (XML et ePub)**, qui représentent 54% des dépôts (65% pour le livre hors domaine scolaire). Ces formats correspondent à des ouvrages contenant du texte seul, dont l'adaptation est automatisable. La part du PDF augmente cependant depuis 2017 pour les autres types de livres hors domaine scolaire (livres illustrés) et ce format domine largement dans le domaine scolaire (93% des fichiers sources livrés en 2021). Les fichiers PDF sont adaptés manuellement ; l'adaptation peut dans ce cas être minimale (suppression des marques pouvant gêner la synthèse vocale, rognage des marges, compilation de fichiers), notamment dans les domaines scolaire et universitaire.

Les **dépôts de fichiers adaptés par les organismes** sont en forte croissance du fait de la mise en conformité progressive des organismes avec leur obligation de dépôt : ils passent de 7 000 dépôts en 2019 à 13 533 en 2021. Ils concernent à 81% les livres hors domaine scolaire, principalement en littérature et sciences humaines. Les sciences appliquées, les sciences pures, l'art, les essais et les bandes dessinées restent des catégories quasi absentes, ce qui reflète leur faible part également dans les demandes de fichiers sources des éditeurs.

En conclusion, ces chiffres illustrent un fort besoin de mutualisation dans le domaine scolaire qui ne bénéficie pas, au contraire des domaines littéraire et documentaire (non scientifique), de bibliothèques numériques directement accessibles aux usagers (comme EOLE ou la BNFA). Alors que les organismes adaptateurs à l'origine de ces bases déposent bien leurs adaptations sur PLATON, la situation est plus difficile pour les organismes agréés en charge d'accompagnement scolaire, dont la production n'est pas automatisable. Les échanges du Centre Exception handicap avec ces derniers a permis d'éclairer les raisons de cette situation : absence de modification substantielle des fichiers (motif d'exclusion du périmètre des dépôts sur PLATON afin de respecter le cadre de l'exception handicap), méconnaissance des formats à verser, difficulté à dégager des moyens et à organiser la chaîne de production en fonction de cette tâche supplémentaire.

Enfin, la **mutualisation des fichiers reste modeste** : en 2021, 1 871 fichiers ont été téléchargés par des organismes, à 70% spécialisés dans l'accompagnement scolaire. La question de l'adéquation des formats déposés avec les besoins des organismes continue à se poser, notamment pour les formats les plus techniques.

### Évolution de PLATON selon les besoins des utilisateurs

D'importants travaux d'instruction de la refonte technique de PLATON ont été menés en 2021. L'objectif principal en est de faire évoluer les technologies utilisées afin de garantir la sécurité et l'accessibilité du service. Des enquêtes conduites auprès des utilisateurs (usagers transcripateurs et organismes inscrits, dont les bibliothèques) ont permis d'affiner la connaissance de leurs besoins afin que cette refonte technique soit également l'occasion de repenser certains processus, notamment celui du dépôt des fichiers adaptés.

# 1 Synthèse des faits marquants en 2021

## 1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2021

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2021 :

- **158 comptes d'organismes habilités** (contre 126 en 2020). L'augmentation concerne principalement les organismes inscrits (+22)<sup>2</sup>.
- **1 696 éditeurs inscrits**, dont 133 en 2021 (145 en 2020).
- **74 150 titres** de livres et de périodiques (+19% par rapport à 2020) comprenant des fichiers éditeurs ou adaptés.

Le tableau suivant récapitule les demandes de fichiers sources et les flux de fichiers déposés sur PLATON en 2021.

**Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2019-2021)**

Année	Demandes de fichiers sources émises par les organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Nombre de titres déposés par les éditeurs dans les délais légaux <sup>3</sup>	Fichiers adaptés déposés sur PLATON
2019	21 899	11 150	10 183 (92%)	7 170
2020	17 985	7 976	7 116 (89%)	11 268
2021	↗ 19 861	↗ 8 353	↗ 7 569 ↗ (90%)	↗ 13 533

Pour la seule année 2021, on compte :

- **19 861 demandes** de fichiers sources de la part des organismes (+10% par rapport à 2020), correspondant à **8 353 nouveaux titres ou numéros de presse demandés** aux éditeurs<sup>4</sup> (+8%). 61% de ces demandes concernent les livres hors domaine scolaire, 37% les livres scolaires et 1,9% la presse au numéro.
- **7 569 titres déposés par les éditeurs (+6%)** en réponse aux demandes émises en 2021.
- **13 533 fichiers adaptés déposés (+20%)** par les organismes transcripateurs.
- **47% de livres** (hors domaine scolaire) déposés par les éditeurs **au format XML** (54% en 2017). Cette diminution très progressive de la part de l'XML depuis 4 ans s'opère au profit de celle de l'ePub<sup>5</sup>, qui passe de 11% à 18% des livraisons des éditeurs sur la même période. Dans le

<sup>2</sup> Le nombre total de comptes sur PLATON comprend les organismes agréés et les organismes inscrits. Par « inscrits » sont ici désignés les organismes bénéficiant de la simple inscription au dispositif de l'exception handicap ; par « agréés » sont désignés les organismes inscrits bénéficiant également de l'agrément qui leur permet d'avoir accès aux fichiers sources des éditeurs. La date concernée est celle de la première ouverture du compte sur PLATON ; elle peut intervenir plus tardivement que l'habilitation elle-même, dans un délai pouvant aller jusqu'à plusieurs années.

<sup>3</sup> Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février de l'année N+1, suite aux demandes formulées par les associations au cours de l'année N (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé pour le dépôt par les éditeurs).

<sup>4</sup> Lorsqu'un document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois : cela explique la différence entre le chiffre des demandes des organismes et celui des demandes transmises aux éditeurs.

<sup>5</sup> L'ePub est un format de distribution destiné à être consulté par des utilisateurs ; il est formé de fichiers XML ou XHTML (ePub2), ou HTML5 (ePub3), ainsi que de feuilles de style CSS. L'XML est un format de production ou



même temps, la part du PDF dans ce domaine s'accroît sur cette période de 27 à 33% des livraisons des fichiers sources.

- **238 manuels scolaires** déposés par les éditeurs sans demande préalable (185 en 2020) : cette obligation légale reste peu connue des éditeurs scolaires et peu mise en œuvre depuis son instauration par la loi LCAP de 2016.

## 1.2 Habilitations à l'exception handicap : forte progression du nombre d'organismes inscrits

### Nombre d'habilitations par la Commission interministérielle Exception handicap en 2021

En 2021, 19 organismes (dont 9 bibliothèques) ont été inscrits dans le cadre de l'exception handicap et 12 (dont 2 bibliothèques) ont été agréés.

**Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap (2021)**

2021	Nombre d'organismes habilités
<b>Inscrits</b>	104 (dont 60 bibliothèques)
<b>Agréés</b>	84 (dont 13 bibliothèques)
<b>TOTAL</b>	<b>188 (dont 73 bibliothèques)</b>

Comme en 2020, l'augmentation du nombre d'organismes inscrits est plus importante que celle du nombre d'organismes agréés. Cela est dû à l'inscription au dispositif de bibliothèques, d'associations d'accompagnement scolaire et d'associations très spécialisées (adaptations de manga par exemple) en vue de réaliser des adaptations sans recourir au fichier source ou de diffuser des documents adaptés par d'autres associations.

### Nombre d'organismes présents sur PLATON en 2021

La procédure d'inscription à PLATON a été simplifiée en 2021 : le formulaire d'h habilitation à l'exception handicap réunit en effet depuis cette année les informations nécessaires à l'inscription sur PLATON, qui devient ainsi effective dès publication au *Journal officiel* de l'arrêté d'h habilitation des organismes. Ces derniers n'ont dès lors plus de formulaire spécifique à remplir pour s'inscrire sur la plateforme.

**Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2021)**

2021	Nombre d'organismes habilités	Nombre de comptes sur PLATON	Rapport Nombre de comptes sur PLATON / Nombre d'organismes habilités (en %)
<b>Inscrits</b>	104	74	71% des organismes inscrits ont un compte PLATON
<b>Agréés</b>	84	84	100% des organismes agréés ont un compte PLATON
<b>TOTAL</b>	188	158	84% des organismes habilités ont un compte PLATON

84% des organismes habilités avaient un compte sur PLATON fin 2021, soit une proportion en hausse par rapport à 2020 (78%).

---

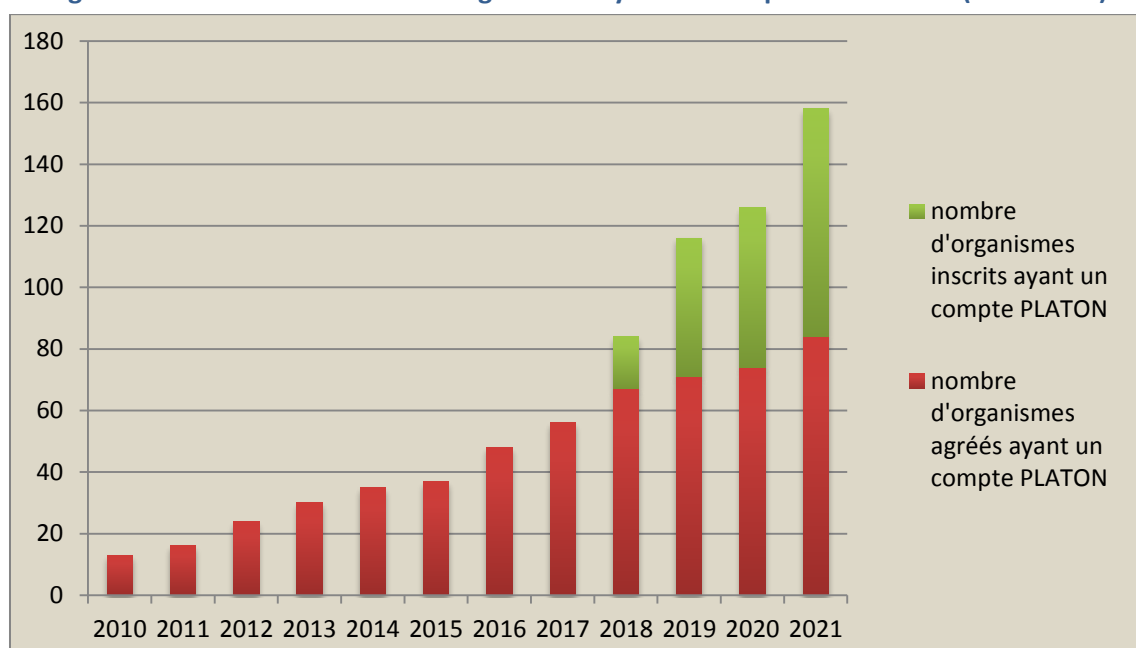
d'archivage : il s'agit d'un fichier texte balisé, généralement selon une grammaire définie dans une DTD (*Document Type Declaration*). L'intérêt du format XML en matière d'adaptation est la finesse de sa structuration et son balisage sémantique.

**La totalité des organismes agréés dispose d'un compte sur PLATON**, puisque l'agrément sert à pouvoir demander les fichiers sources des éditeurs via PLATON.

L'accès à PLATON est devenu possible pour les organismes inscrits depuis la publication du décret du 27 février 2017 relatif à la loi LCAP. **Comme en 2020, près d'un tiers des organismes inscrits ne possède pas de compte sur PLATON** : il s'agit soit de bibliothèques territoriales n'ayant pas d'activité d'adaptation, soit d'organismes réalisant des adaptations sans avoir recours au fichier source des éditeurs (adaptations audio en voix humaine par exemple). Le fait que 16 organismes adaptateurs – hors bibliothèques - n'aient pas encore de compte sur PLATON, alors qu'obligation leur est faite d'y déposer leurs adaptations, pose la question de la mutualisation effective des adaptations réalisées dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur. L'entrée dans un cycle de renouvellement des habilitations à partir de 2022 permettra de contacter ces organismes et de clarifier leur activité<sup>6</sup>.

La courbe de l'accroissement du nombre de comptes sur PLATON (voir Figure 2 ci-dessous) suit celle des habilitations à l'exception handicap.

**Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2021)**



### 1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées

**133 nouveaux éditeurs ont été inscrits** sur PLATON en 2021 (contre 145 en 2020). Seuls 46 % des **éditeurs de livres** l'ont été à la suite du premier courriel de contact : l'inscription nécessite en effet un travail de pédagogie et de relance de la part du Centre Exception handicap auprès des éditeurs concernés. Le SNE mène également des campagnes actives d'information auprès des éditeurs : une fiche « Accessibilité » a ainsi été mise en ligne sur son site début 2021<sup>7</sup> : celle-ci décrit les obligations légales en matière d'accessibilité pour les éditeurs, dont l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap.

Aucun **éditeur de presse** ne s'inscrit suite au premier courriel. L'obligation légale liée à l'exception handicap semble y être peu connue et le délai de réponse peut atteindre plusieurs années. Cependant, l'action conjointe envers les éditeurs de ce secteur du Centre Exception handicap, du

<sup>6</sup> Comme suite à la loi LCAP, tous les organismes ont dû renouveler leur habilitation entre 2017 et 2019. Or ces habilitations sont accordées pour une durée de 5 ans.

<sup>7</sup> <https://www.sne.fr/app/uploads/2021/02/SNE-Fiche-accessibilite-fevrier2021.pdf>

ministère de la Culture et des syndicats de la presse et de la presse magazine a permis d'inscrire 16 nouveaux éditeurs de presse en 2021 (contre une seule inscription en 2020).

#### **1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée**

Le rapport de la mission interministérielle (IGAC, IGAS, IGAENR) sur « les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap », publié en décembre 2016<sup>8</sup>, a établi 26 recommandations concernant l'édition adaptée. Un groupe de travail interministériel s'est saisi de ces recommandations en 2018 pour définir un plan d'action national. Certaines mesures, concernant les bibliothèques ou le projet de portail national, visent à favoriser l'accès aux adaptations réalisées.

#### **Recommandations 18-19: « 100% des universités », « 300 bibliothèques publiques » habilitées à l'exception handicap**

##### *L'habilitation des bibliothèques en 2021*

Face au faible taux de bibliothèques habilitées en 2016, le rapport interministériel recommandait d'habiliter le réseau des bibliothèques, avec l'objectif de 300 bibliothèques habilitées, dont 100% des bibliothèques universitaires. L'habilitation donne en effet un cadre juridique aux actions des établissements et permet de développer des services de communication d'adaptations de livres sous droits.

Fin 2021, 73 bibliothèques (60 inscrites, 13 agréées) étaient habilitées dans le cadre de l'exception handicap, sachant que des partenariats avec des associations permettent également aux bibliothèques non habilitées de s'investir dans la diffusion de documents adaptés<sup>9</sup>.

##### *L'utilisation de PLATON par les bibliothèques*

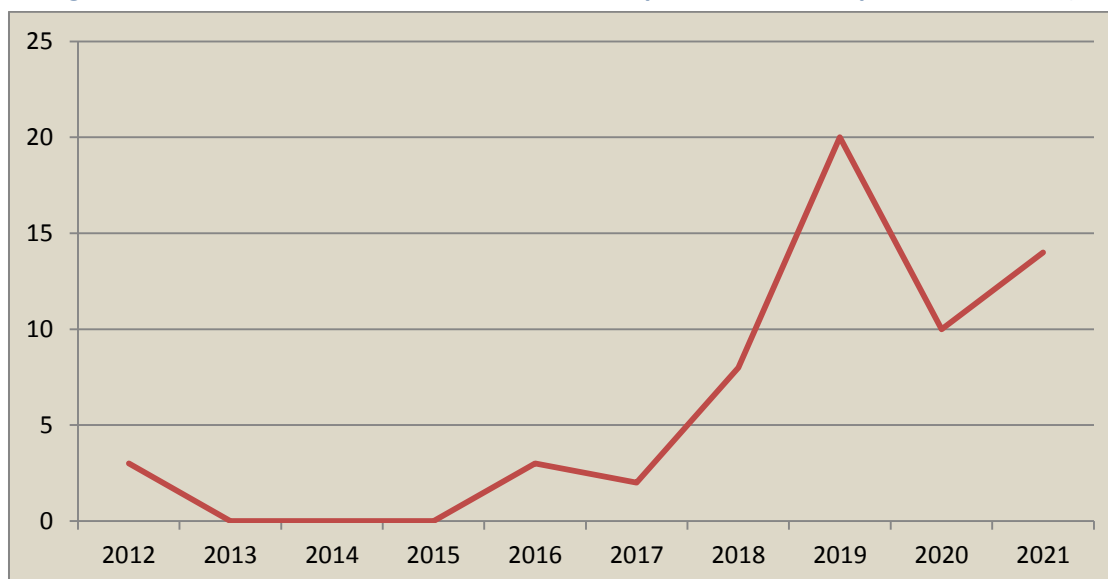
Comme le montre la courbe ci-dessous, le nombre des nouvelles inscriptions de bibliothèques sur PLATON avait fortement augmenté en 2019, et reste un peu inférieur à ce niveau en 2021, après une année difficile en 2020, marquée par la crise sanitaire.

---

<sup>8</sup> *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives* : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000167.pdf> (2016).

<sup>9</sup> L'opération « Daisy en bibliothèques » compte par exemple « 223 partenariats répartis sur tout le territoire, soit plus de 300 équipements de lecture publique ». Chiffres communiqués par le ministère de la Culture lors du congrès de l'Association des Bibliothécaires de France le 18 juin 2021.

**Figure 3 : Évolution du nombre de nouveaux comptes de bibliothèques sur PLATON (2012-2021)**



En 2021, 78% des bibliothèques habilitées ont un compte sur PLATON. Malgré cette proportion élevée, PLATON reste dans les faits peu utilisé par les bibliothèques, peu nombreuses à réaliser elles-mêmes des adaptations. La plateforme, conçue en 2010 comme un outil pour les transcrip-teurs, reste ainsi majoritairement utilisée par les professionnels de la transcription.

**Tableau 4 : Activité des bibliothèques relative au dépôt et téléchargement des fichiers adaptés (2021)**

2021	Bibliothèques	Autres organismes	TOTAL
<b>Demandes de fichiers sources</b>	503 demandes faites par 10 bibliothèques	19 358 demandes faites par 74 autres organismes	19 861 demandes faites par 84 organismes
<b>Dépôts de fichiers adaptés</b>	133 fichiers déposés par 8 bibliothèques	14 329 fichiers déposés par 54 autres organismes	14 462 fichiers déposés par 62 organismes
<b>Téléchargements de fichiers adaptés</b>	43 fichiers téléchargés par 17 bibliothèques	1 828 fichiers téléchargés par 62 autres organismes	1 871 fichiers téléchargés par 79 organismes

Alors qu'elles représentent 37% du nombre des organismes présents sur PLATON, les bibliothèques représentent 2,5% des demandes de fichiers sources faites aux éditeurs en 2021 (503 sur un total de 19 861) ; il s'agit principalement (à 92%) de demandes réalisées par des bibliothèques universitaires pour les étudiants empêchés de lire.

Les bibliothèques déposent également peu d'adaptations sur PLATON (133 sur un total de 14 462, soit 0,9%) ; 77% de ces dépôts sont réalisés par des bibliothèques universitaires. Les bibliothèques territoriales déposent des adaptations en langue des signes, ou des adaptations liées à des opérations spécifiques (Rentrée littéraire pour tous, prix littéraires en DAISY).

Les adaptations mutualisées sur PLATON sont peu téléchargées par les bibliothèques (43 sur un total de 1 871 téléchargements, soit 2,3%). Ce chiffre se partage pour moitié entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques territoriales.

Afin de permettre aux bibliothèques de se saisir du fonctionnement de PLATON et de mieux connaître le domaine de l'adaptation pour les personnes empêchées de lire, le Centre Exception handicap a organisé des séances d'information auprès de ces utilisateurs, notamment une séance consacrée aux différentes bases signalant l'édition adaptée en France.

### **Recommandation 11 : Étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible / Préconisation 24 : Plan national de l'adaptation prioritaire en format structuré.**

Face à la dispersion de l'offre adaptée et accessible, le rapport interministériel de 2016 préconisait de « lancer une étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible en France afin de faciliter l'accès des bénéficiaires à l'ensemble de l'offre existante ».

La BnF a été sollicitée pour participer à cette étude portant sur la faisabilité d'un portail interministériel de l'édition adaptée et accessible, ainsi que sur la définition d'un plan de production des documents adaptés. L'objectif en était d'étudier, d'une part, comment permettre aux personnes empêchées de lire de repérer facilement les ouvrages adaptés ou nativement accessibles et d'y accéder directement ; d'autre part, comment augmenter l'offre de contenus adaptés. Le projet était porté par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Solidarités et de la santé et de la Culture.

En 2021 ont eu lieu des réunions de pilotage et des ateliers de travail avec les acteurs de l'édition adaptée et accessible, dont la BnF, qui ont permis de définir les besoins des utilisateurs et les fonctionnalités du portail. Quatre scénarios ont fait l'objet d'un chiffrage : catalogue interrogeant de façon fédérée les différentes bases existantes ; bibliothèque numérique permettant la commande et l'accès aux adaptations en téléchargement ; ajout d'un renvoi vers les sites de vente ; ajout de la vente directe des livres nativement accessibles et de leur prêt numérique.

Le scénario retenu, le budget final, le modèle économique et la gouvernance seront définis à la suite d'arbitrages interministériels en 2022.

### **1.5 Lancement d'un groupe de travail sur les métadonnées de l'édition adaptée (CEH).**

La Commission interministérielle Exception handicap du 8 juin 2021 a mandaté le Centre Exception handicap pour piloter un groupe de travail chargé d'élaborer un référentiel commun de description des adaptations qui puisse être utilisé tant par PLATON que par d'autres bases de l'édition adaptée.

Ce référentiel vise à donner un signalement plus précis et mieux structuré des adaptations mutualisées sur PLATON, dans un double but :

- unifier les pratiques professionnelles ;
- faciliter le repérage de transcriptions adaptées à leurs besoins précis par les utilisateurs.

Le Centre Exception handicap a réuni plusieurs acteurs de l'édition adaptée en 2021 ; le travail s'appuie sur une étude pilotée par le ministère de la Culture et menée en 2019 sur les métadonnées de l'édition adaptée.

Le projet aboutira à la production d'un référentiel des métadonnées descriptives des adaptations, et à un guide de saisie dans PLATON, qui seront présentés à la Commission handicap en 2022.

### **1.6 Journée professionnelle AFNOR-BnF sur l'accessibilité**

Le 25 juin 2021, la BnF a organisé, conjointement avec l'AFNOR, une journée professionnelle intitulée *Comment adapter la chaîne du livre numérique aux besoins des personnes empêchées de lire ?* Il s'agissait notamment de faire le point sur les atouts déjà existants et les défis restant à relever dans le monde du livre dans la perspective de la mise en application en 2025 de l'Acte européen d'accessibilité. Organisée suivant les différentes étapes de la chaîne du livre numérique (production de livres nativement accessibles, signalement, accès), cette journée a permis de présenter les dispositifs et bonnes pratiques sur lesquels l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre peuvent d'ores et déjà s'appuyer (charte du Syndicat national de l'édition sur l'édition accessible au format

ePub 3, outils de vérification, articulation entre formats des éditeurs et formats de bibliothèques, interopérabilité des outils de lecture, texte alternatif aux images).

## 1.7 Participation du Centre Exception handicap à un groupe de travail sur le signalement des métadonnées de l'édition numérique accessible (EDRLab)

En décembre 2020, le comité de pilotage interministériel pour le développement d'une offre de livres numériques nativement accessibles<sup>10</sup> a missionné EDRLab pour travailler sur l'axe 7 de son plan stratégique « *Signaler les caractéristiques d'accessibilité des livres numériques à toutes les étapes de la chaîne de distribution* ». La Directive européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, applicable en 2025, exprime en effet des obligations sur les livres numériques, notamment la possibilité de leur découverte par les usagers « en fournissant des informations, via les métadonnées, sur les caractéristiques d'accessibilité »<sup>11</sup>. Ces métadonnées sont produites par plusieurs acteurs à différentes étapes de la chaîne du livre numérique : éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothèques. Le but est qu'un cadre commun permette à ces opérateurs de concourir à l'établissement d'un signalement de l'accessibilité complet, normalisé et facile à comprendre des utilisateurs.

Les travaux ont débuté en décembre 2021 par des ateliers thématiques où ont été examinés différents prototypes de notices. EDRLab s'est appuyé sur les outils existants, notamment le format ONIX<sup>12</sup> utilisé par les éditeurs et le guide sur les données d'accessibilité rédigé par le W3C<sup>13</sup>. Des contacts ont également été noués avec le département des Métadonnées de la BnF concernant les données d'accessibilité des notices de bibliothèques. Les propositions de ce groupe de travail seront publiées en 2022.

## 1.8 Fonctionnement de PLATON et refonte technique de l'application

### Développements réalisés en 2021

La majorité des développements ont été consacrés à la refonte de la plateforme actuelle en voie d'obsolescence, ainsi qu'à des actions correctrices de renforcement de la sécurité, lesquelles ont occasionné une interruption de l'accès à la plateforme pendant trois semaines.

### Refonte technique de PLATON

Les objectifs des développements en cours sont d'éviter l'obsolescence de la technologie utilisée, de maintenir un niveau de sécurité maximal et de répondre à plusieurs obligations légales :

- Instaurer une connexion par un annuaire dit LDAP (*Lightweight Directory Access Protocol*, protocole d'accès à un annuaire léger) pour répondre aux exigences du règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Mettre à jour les techniques liées à l'accessibilité des pages web pour les mettre en conformité avec le Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

<sup>10</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/Accessibilite-des-livres-numeriques>

<sup>11</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019L0882&from=EN#d1e32-100-1>.

Annexe I, section IV, f, v.

<sup>12</sup> <https://www.editeur.org/14/Code-Lists/#code%20lists>

<sup>13</sup> *Guide d'expérience utilisateur pour l'affichage des données d'accessibilité 1.0*. Ce guide permet de comprendre comment représenter les métadonnées d'accessibilité lisibles par machine dans une interface utilisateur (UI) et avec une expérience utilisateur (UX) conviviale. <https://www.w3.org/publishing/a11y/UX-Guide-metadata/principles/>

- Assurer la sécurité de la conservation des fichiers lors des transferts et du stockage.

Certains parcours utilisateurs jugés trop complexes ont été redéfinis à cette occasion, notamment le processus des dépôts et des déclarations d'adaptations.

## 1.9 Activité du Centre exception handicap en 2021

L'équipe du Centre Exception handicap a notamment pour mission de former et d'accompagner les organismes et les éditeurs afin de leur faire mieux connaître le cadre juridique de l'exception handicap au droit d'auteur et de leur faciliter la prise en main de la plateforme PLATON.

### Échanges avec les utilisateurs en 2021

Une **messagerie et un standard téléphonique dédiés** sont à la disposition des utilisateurs. Des séances courtes et régulières d'informations et d'échanges sous forme de **visioconférences**, mises en place en 2020, se sont poursuivies en 2021. Ces séances « PLATON-info » ont porté sur la formation des nouveaux organismes, les mises à jour de la plateforme, les bonnes pratiques et obligations légales liées à l'exception handicap, et se sont parfois organisées en collaboration avec d'autres acteurs de l'édition adaptée sur des sujets plus techniques (format XML ou formats des fichiers sources des éditeurs). Une séance spécifique d'information a par ailleurs été organisée avec le ministère de la Culture auprès d'un collectif d'éditeurs jeunesse, afin de les informer des possibilités offertes par le dispositif de l'exception handicap et des obligations juridiques qui lui sont associées.

### Rentrée littéraire pour tous 2021

L'opération « Rentrée littéraire pour tous » est organisée depuis 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Centre national du livre (CNL), qui finance la réalisation des adaptations. Elle met à disposition des personnes empêchées de lire les nouveautés de la rentrée (romans, essais) sous une forme adaptée à leur handicap (livres audio, gros caractères, format Daisy...), à la date de parution de l'ouvrage dans le commerce.

Les organismes transcripateurs travaillent aux adaptations pendant l'été, à partir des fichiers fournis par les éditeurs participants. Les adaptations numériques à destination des personnes en situation de handicap sont ainsi disponibles rapidement ; elles sont versées sur la plateforme PLATON et peuvent être téléchargées par tout organisme habilité.

L'année 2021 a connu une normalisation de l'organisation de la Rentrée littéraire par rapport à 2020, marquée par la crise sanitaire. 81 éditeurs (contre 75 en 2020) ont ainsi participé à l'opération. 391 ouvrages (contre 340 en 2020) ont été proposés par ces éditeurs pour être adaptés, sur les 521 titres inclus dans la rentrée littéraire 2021. La part des romans reste majoritaire (61%, soit 238 titres). La part du roman jeunesse reste relativement stable (24%, soit 94 titres, chiffre identique à 2020). Les essais représentent 15% des titres, comme en 2020.

À la fin de l'année 2021, cette opération avait permis le dépôt sur PLATON de 279 ouvrages adaptés, parmi lesquels les lauréats de nombreux prix littéraires : le Roman Fnac avec *Le fils de l'homme* de Jean-Baptiste Del Amo (Gallimard) ; l'Académie française avec *Mon maître et mon vainqueur* de François-Henri Désérable (Gallimard) ; le Goncourt avec *La plus secrète mémoire des hommes* de Mohamed Mbougar Sarr (Philippe Rey) ; le Renaudot avec *Premier sang* d'Amélie Nothomb (Albin Michel) ; le Décembre avec *Le poulailler métaphysique* de Xavier Galmiche (Le Pommier) ; le Fémina et le Goncourt des Lycéens avec *S'adapter* de Clara Dupont-Monod (Stock) ; le Médicis avec *Le Voyage dans l'Est* de Christine Angot (Flammarion) ; le prix Interallié avec *Ne t'arrête pas de courir* de Mathieu Palain (L'Iconoclaste).

## 2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs

Seuls les organismes agréés (84 comptes sur PLATON fin 2021) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs pour réaliser des adaptations.

### 2.1 Demandes formulées par les organismes

#### Une augmentation du nombre de demandes en 2021

En 2021, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a **augmenté de 10%** par rapport à l'année précédente (19 861 contre 17 986 en 2020), sans retrouver encore les chiffres de 2018 ou 2019.

**Figure 4 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2021)**

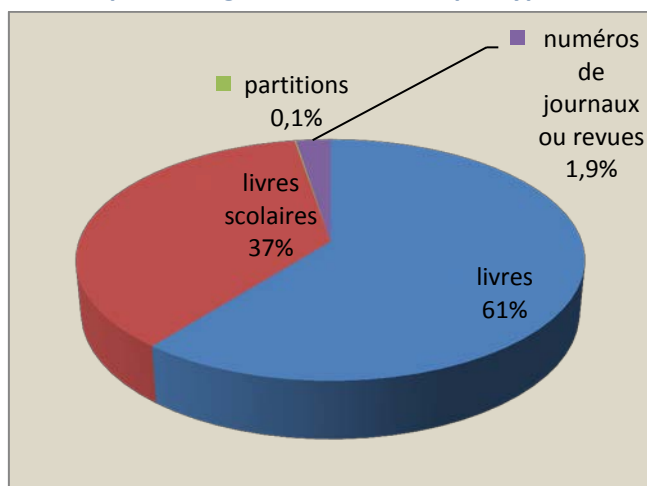


#### Demandes par type de documents

Les demandes émises par les organismes en 2021 concernent à 61% les livres hors domaine scolaire et à 37% les livres scolaires. Les proportions sont équivalentes à celles de 2020.



Figure 5 : Demandes émises par les organismes en 2021, par type de documents (en %)



La hausse générale des demandes en 2021 intervient en répercussion d'une augmentation de 14% sur les livres hors scolaire, et de 8% sur les livres scolaires (au sens du code de l'éducation<sup>14</sup>) ; elle est répartie de façon homogène entre plusieurs organismes d'envergure nationale, des associations de proximité et des bibliothèques universitaires.

Tableau 5 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2019-2021)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
2019	13 808	6 229	1 845	17	21 899
2020	10 586	6 738	657	4	17 985
2021	↗ 12 061	↗ 7 275	↘ 505	↗ 20	↗ 19 861

## 2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en légère hausse en 2021

Seules les demandes de titres n'ayant jamais été déposés ou demandés sur PLATON sont transmises aux éditeurs<sup>15</sup>, ce qui permet d'analyser la diversité des demandes d'ouvrages de la part des organismes. En 2021, 8 353 demandes ont ainsi été transmises aux éditeurs. Ces demandes de nouveaux titres représentent presque la moitié de l'ensemble des demandes émises (42%), sans pour autant atteindre le niveau de 2019 (51%).

<sup>14</sup> Article D134-128 du code de l'éducation : « Sont considérés comme livres scolaires [...] les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres intéressés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. » Cf. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006526696/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006526696/)

<sup>15</sup> À l'exception des demandes non valides au regard du cadre législatif (c'est-à-dire portant sur des ouvrages imprimés publiés il y a plus de dix ans au moment de la demande), qui représentent 467 demandes en 2021.

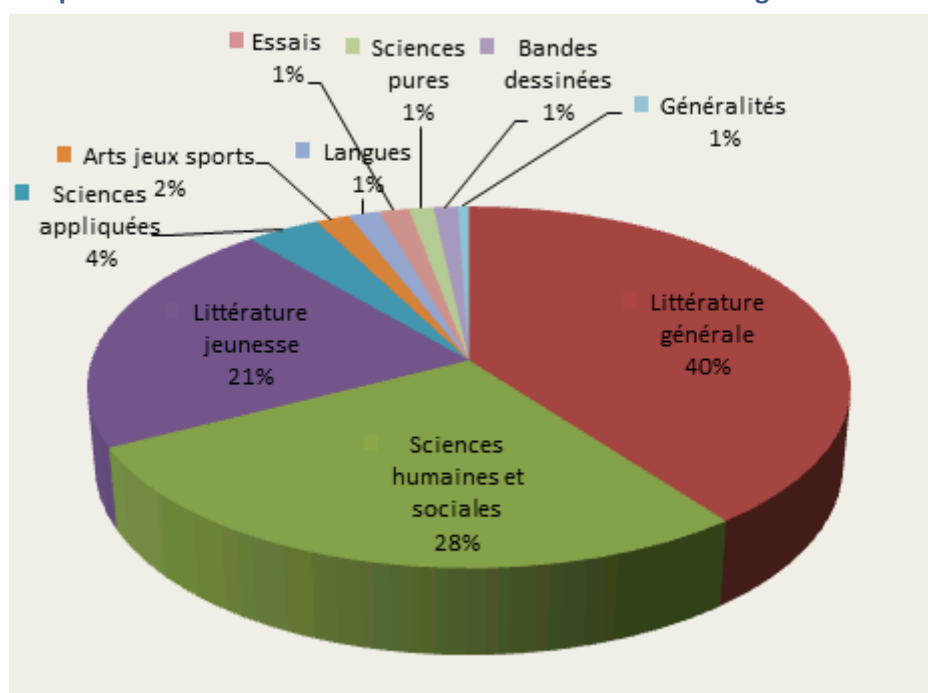
Tableau 6 : Demandes transmises aux éditeurs par type de documents (2019-2021)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL	Part dans les demandes émises par les organismes
2019	8 617	911	1 613	9	11 150	51%
2020	6 550	942	484	0	7 976	34%
2021	↗ 7 040	↘ 886	↘ 418	↗ 9	↗ 8 353	42%

### 2.3 Genres éditoriaux des livres demandés (hors domaine scolaire)

89% des demandes de livres hors domaine scolaire transmises aux éditeurs concernent la littérature générale (40%), les sciences humaines et sociales (28%) et la littérature jeunesse (21%). Ces taux sont stables par rapport à 2019 et 2020. Il s'agit principalement de publications récentes. Viennent ensuite des catégories très peu représentées, sans doute en raison des difficultés d'adaptation de ces genres, ou de la faiblesse de la demande des particuliers : sciences appliquées, art, sciences pures, bandes dessinées.

Figure 6 : Répartition des nouveaux titres demandés en 2021 selon le genre éditorial. Livres

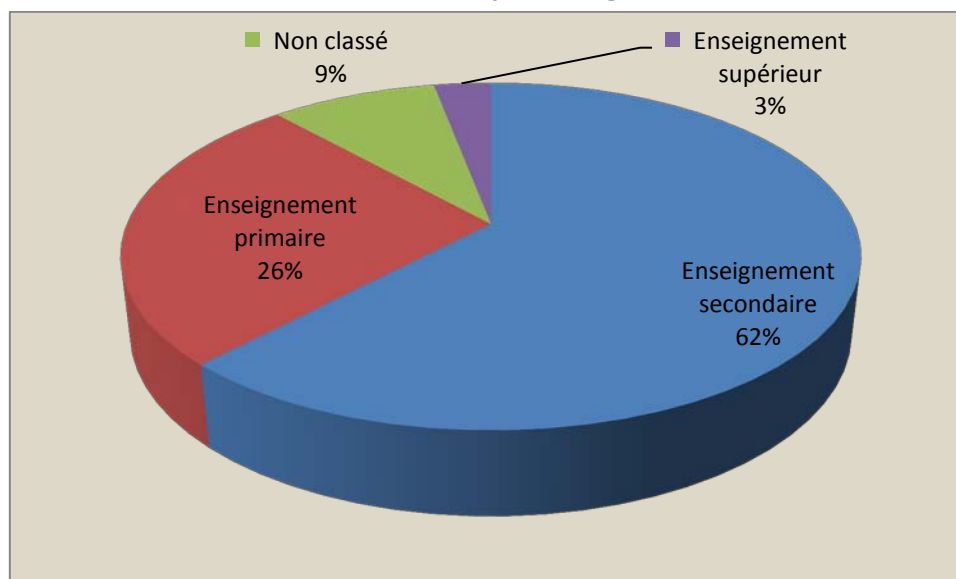


### 2.4 Demandes transmises aux éditeurs par niveau (livres scolaires)

Sur 7 275 demandes de livres scolaires émises par les organismes en 2021, seules 886 demandes (15%) ont été transmises aux éditeurs. Ce différentiel très important s'explique par le fait que les mêmes manuels scolaires sont demandés plusieurs fois par des organismes différents : les demandes sont ainsi peu diversifiées dans ce domaine.

Les demandes transmises concernent **en majorité l'enseignement secondaire (62%)**. L'enseignement supérieur occupe une part très faible des demandes (3%). Ces taux sont semblables à ceux de 2020.

Figure 7 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2021)



## 2.5 Types d'éditeurs sollicités

En 2021, 625 éditeurs ont reçu des demandes de fichiers de la part de PLATON (contre 577 en 2020). Cette hausse concerne tant les éditeurs très sollicités que les éditeurs très peu sollicités.

- **Un nombre plus important d'éditeurs ont reçu plus de 101 demandes de titres** en 2021 (23 éditeurs) qu'en 2020 (19), soit une **hausse de 21%**, sans toutefois retrouver le niveau de 2019 (36 éditeurs).

- **Les très petites maisons d'édition ont été plus sollicitées en 2021** : 266 éditeurs l'ont été pour un seul titre en 2021 (contre 226 en 2020), **soit une hausse de 18 %**.

Tableau 7 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2019-2021)

Nombre de titres demandés / Année	1 à 2 titres	3 à 10 titres	11 à 50 titres	51 à 100 titres	101 à 300 titres	Plus de 301 titres	TOTAL
Nombre d'éditeurs sollicités en 2018	353	178	77	14	19	9	650
Nombre d'éditeurs sollicités en 2019	346	158	68	10	24	9	615
Nombre d'éditeurs sollicités en 2020	313	164	65	16	14	5	577
Nombre d'éditeurs sollicités en 2021	↗ 365	↘ 156	↗ 67	↘ 14	↗ 16	↗ 7	↗ 625

## 3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON

### 3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2021

7 569 fichiers ont été déposés par les éditeurs en 2021 pour répondre aux 8 353 demandes qui leur ont été transmises, ce qui correspond à un **taux de satisfaction de 91%** (taux en légère hausse par rapport aux 88% de 2020)<sup>16</sup>.

Ces demandes ont fait l'objet de **484 refus**, soit **5,8% des titres demandés**, taux en légère baisse par rapport à 2020 (6,5%). Près de 50% de ces refus ont été motivés pour « absence de tout fichier numérique » chez l'éditeur (pourcentage en baisse par rapport à 2020 où il était de 60%). Les autres raisons avancées mentionnent notamment des transferts de droits à d'autres éditeurs ou des difficultés à identifier l'ouvrage. En cas de motifs non recevables juridiquement (traductions, présence de photographies ou d'images, poids des fichiers), le Centre Exception handicap mène des campagnes de relance. Les réticences des éditeurs sont cependant particulièrement fortes dans ces cas liés à des contraintes juridiques supposées, ce qui amène le Centre Exception handicap à se tourner vers la Commission interministérielle Exception handicap et le ministère de la Culture.

Sur les 8 353 titres demandés en 2021, **8 199 ont été livrés dans les délais légaux**. Un peu moins de **2% (154 titres) ne l'ont pas été**. Pour certains éditeurs, ce retard s'apparente toutefois à une forme de refus, puisqu'une dizaine d'éditeurs inscrits sur PLATON ne livrent pas les demandes reçues. **1 164 documents au total sont ainsi en retard** de livraison depuis la mise en service de la plateforme en 2010. Ces ouvrages relèvent de domaines importants pour l'éducation comme les études supérieures ou la formation, ou de secteurs très demandés par le grand public comme le développement personnel.

### 3.2 Dépôts par type de documents

**Tableau 8 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2019-2021)**

Le pourcentage indique la proportion de documents livrés par rapport au nombre de demandes transmises aux éditeurs.

Type de documents livrés / Année	Livres	Livres scolaires <sup>17</sup>	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
<b>2019</b>	7 835 (91%)	807 (88%)	1 541 (95%)	1 (11%)	<b>10 183 (92%)</b>
<b>2020</b>	5 844 (89%)	812 (86%)	460 (95%)	-	<b>7 116 (89%)</b>
<b>2021</b>	↗ 6 375 ↗ (90%)	↘ 794 ↗ (90%)	↘ 392 ↘ (94%)	↗ 8 ↗ (89%)	↗ <b>7 569 (91%)</b>

Comme pour les demandes transmises (voir Tableau 6, p. 18), le secteur des livres hors domaine scolaire augmente en chiffres absolus, tandis que celui des livres scolaires diminue. Le taux de satisfaction des demandes est en légère hausse pour les livres hors domaine scolaire et les livres scolaires.

<sup>16</sup> Pour prendre en compte l'ensemble des fichiers livrés par les éditeurs sur PLATON en 2020, il faut ajouter 238 manuels scolaires déposés sans demande préalable, comme le stipule la loi LCAP pour toute production scolaire ; il en résulte un total de 7 807 fichiers déposés. Ces livraisons sans demande préalable n'ont pas été prises en compte dans le calcul du taux de satisfaction des demandes transmises par les organismes.

<sup>17</sup> Hors livraisons spontanées sur PLATON sans demande préalable des organismes conformément à la loi.

### 3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet

Depuis la publication du décret du 28 février 2017, les éditeurs doivent déposer sur PLATON les fichiers des livres scolaires (au sens du code de l'Éducation) dès leur parution, sans demande préalable des organismes.

**238 livres scolaires** ont été ainsi déposés en 2021 sur PLATON (contre 185 en 2020), soit 14% seulement de la production annuelle, estimée à environ 1 700 titres par an<sup>18</sup>. Le Centre Exception handicap a alerté le SNE sur cette question par l'intermédiaire de la Commission interministérielle Exception handicap afin qu'une sensibilisation du secteur de l'édition scolaire soit menée en 2022.

### 3.4 Délais de livraison par les éditeurs

#### Diminution du délai moyen

Le cadre légal fixe à 45 jours le délai de dépôt d'un fichier source à compter de la transmission de la demande à l'éditeur. La moyenne du délai de livraison par les éditeurs est de **14 jours en 2021**, contre 23 en 2020. On constate une forte **amélioration des délais de réponse des éditeurs** dans tous les domaines.

Tableau 9 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2019-2021)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	Moyenne (pondérée par le nombre de titres livrés dans chaque type)
2018	30	27	8		28
2019	24	24	10	60	22
2020	25	15	17		23
2021	↘ 16	↘ 7	↘ 6	↘ 27	↘ 14

#### Délai de livraison des livres hors domaine scolaire

Une part plus importante que les années précédentes des fichiers de livres hors domaine scolaire a été livrée dans les délais légaux en 2021 (83% contre 78% en 2020 ou 79% en 2019). Corrélativement, la part des demandes livrées hors délai (8%) ou non livrées (9%) a diminué.

<sup>18</sup> Cf. [https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18\\_BatWEBSignet.pdf](https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf) : *Les chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2017-2018* (p. 22). Le rapport indique 3 240 nouveautés par an, dont 1 505 sont du « parascolaire ». Les livres pour les maternelles, les manuels du primaire, secondaire et supérieur technique, les manuels pour enseignants et préparations aux concours représenteraient donc 1 735 titres qui peuvent être assimilés à des livres scolaires au sens du code de l'éducation.

**Tableau 10 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2019 à 2021**

Documents	2019	2020	2021
Livrés entre 0 et 10 jours	56%	59%	↗ 61%
Livrés entre 11 et 45 jours	23%	19%	↗ 22%
Total	79%	78%	↗ 83%

**Tableau 11 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2019 à 2021**

Documents	2019	2020	2021
Livrés entre 46 et 60 jours	4%	3%	3%
Livrés entre 61 à 70 jours	2%	1%	1%
Livrés au-delà de 70 jours	6%	8%	4%
Total livrés hors délai	12%	12%	↘ 8%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	9%	10%	↘ 9%

### Délai de livraison des livres scolaires

On constate également une augmentation de la proportion de livres scolaires livrés dans les délais légaux (90% en 2021 contre 82% en 2020), et une diminution de la proportion des livraisons en retard (2% contre 7%)<sup>19</sup>, ou des demandes non livrées (8% contre 11%).

**Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2018 à 2020**

Documents	2019	2020	2021
Livrés entre 0 et 10 jours	51%	66 %	76 %
Livrés entre 11 et 45 jours	27%	16 %	14 %
Total	78%	82 %	↗ 90 %

**Tableau 13 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2018 à 2020**

Documents	2019	2020	2021
Livrés entre 46 et 60 jours	4%	2%	1%
Livrés entre 61 à 70 jours	2%	2%	0%
Livrés au-delà de 70 jours	6%	3%	1%
Total livrés hors délai	12%	7%	↘ 2%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	9%	11%	↘ 8%

## 3.5 Formats livrés par les éditeurs

### Une diminution de la part des formats structurés

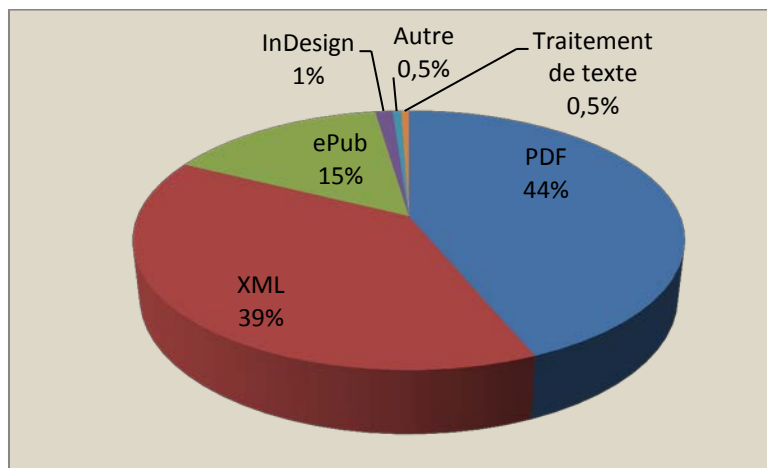
L'arrêté du 23 mai 2017<sup>20</sup> fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés demande que le fichier numérique déposé par un éditeur soit structuré au format XML si l'éditeur dispose de ce format. Dans les autres cas (notamment dans le domaine scolaire), l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté (par exemple les formats PDF ou traitement de texte).

<sup>19</sup> Les dépôts sans demande préalable de livres scolaires ont été pris en compte ici, afin de rendre visible cette action de la part des éditeurs en terme de délais. Le pourcentage total de demandes livrées (92%) dans les délais (90%) et hors délais (2%) est donc légèrement supérieur à celui à celui de 90% présenté au Tableau 8).

<sup>20</sup> Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

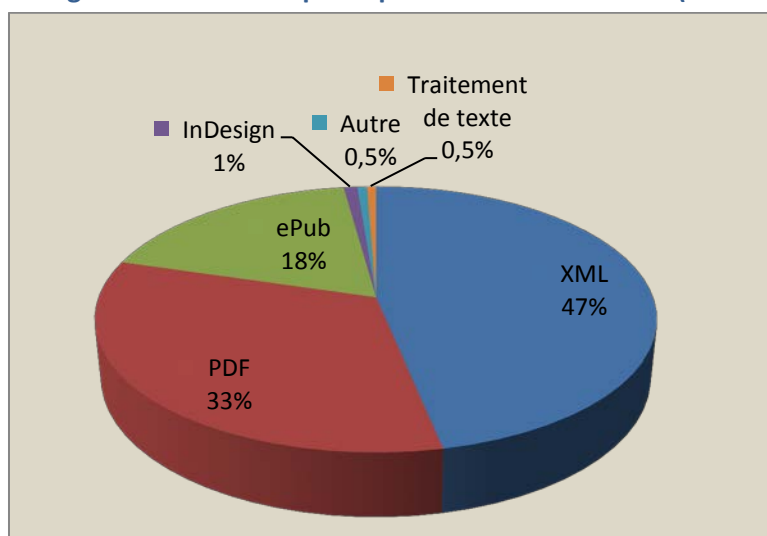
En 2021, **la part du PDF augmente**, et confirme sa hausse depuis 2019 (44% en 2021 contre 35% en 2019). **Les formats structurés (XML et ePub) représentent 54% des dépôts**, chiffre stable par rapport à 2020 (55%). Ces derniers formats correspondent à des livres contenant uniquement du texte et peuvent être adaptés en masse.

**Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (tous documents confondus)**



### Formats des livres (hors domaine scolaire) : une augmentation de la part du PDF

**Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (livres hors domaine scolaire)**



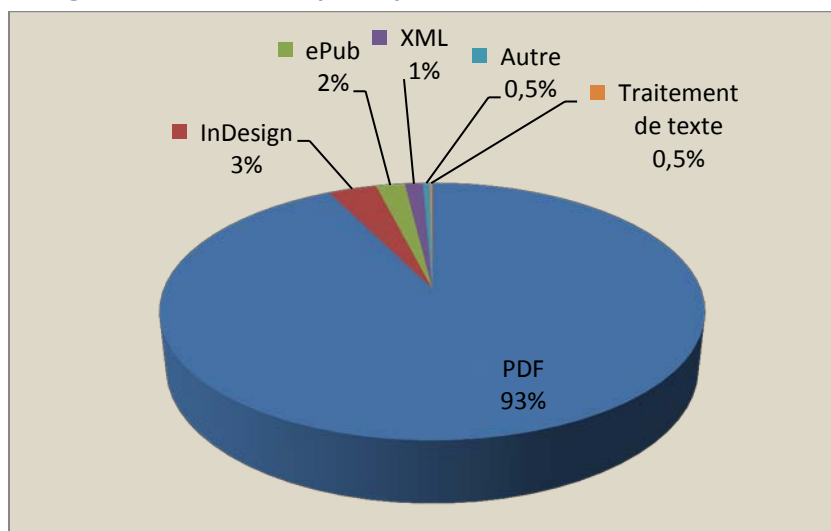
Dans le secteur des livres hors domaine scolaire, l'année 2021 se caractérise par une légère **hausse de la part du PDF** (33% contre 30% en 2020), aux dépens de l'ePub, de l'InDesign et du traitement de texte. Ces livraisons en PDF concernent des ouvrages contenant de nombreuses illustrations, dans les domaines des langues, des arts, des sciences appliquées, de la littérature jeunesse et des bandes dessinées.

La part des **formats structurés (XML et ePub) pour les livres hors domaine scolaire** est stable en 2021 (65% contre 66% en 2020). Ces formats sont majoritaires dans les domaines suivants : essais, littérature générale, sciences pures.

Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres déposent majoritairement en XML (à l'exception de l'un d'entre eux, qui a déposé majoritairement en PDF en 2020-21).

## Formats des livres scolaires : nouvelle augmentation de la part du format PDF

Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (livres scolaires)



Le format PDF reste le format le plus déposé par les éditeurs pour les livres scolaires. Sa part augmente (93%) par rapport à 2020 (88%). Il est prépondérant pour les ouvrages du primaire et du secondaire, représentant 95% des dépôts ; sa part augmente fortement pour les titres de l'enseignement supérieur (80% contre 63% en 2020).

Ainsi, si l'automatisation des adaptations à partir de formats structurés reste possible pour les ouvrages contenant uniquement du texte (essais, littérature générale), l'adaptation des ouvrages illustrés ou des livres scolaires se trouve devoir être réalisée principalement à partir de fichiers PDF. Essentiellement manuelle, l'adaptation consiste souvent en modifications minimales du fichier d'origine, suffisantes pour les besoins des élèves empêchés de lire.

### 3.6 La presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons sur PLATON : au numéro ou par abonnement.

En 2021, **139 (contre 123 en 2020) titres de périodiques sont inscrits** sur PLATON (augmentation de 16 titres en un an). L'inscription d'un titre est réalisée à la suite d'une demande d'un organisme. 83 titres sont demandés au numéro et 56 titres sont déposés par abonnement.

Tableau 14 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2019-2021)

Type de demande / Année	Titres demandés au numéro	Titres demandés sur abonnement	TOTAL
2019	70	34	104
2020	83	40	123
2021	➔ 83	➔ 56	➔ 139

#### Les demandes au numéro : en diminution

Les demandes de périodiques au numéro ont diminué de 22% en 2021, avec la formulation de 505 demandes (contre 657 en 2020).

Ces demandes au numéro sont **formulées par 9 organismes** (contre 14 en 2020), et portent sur 83 titres de presse, dont 31 titres de presse jeunesse. Les titres de la presse jeunesse (qui ne sont pas

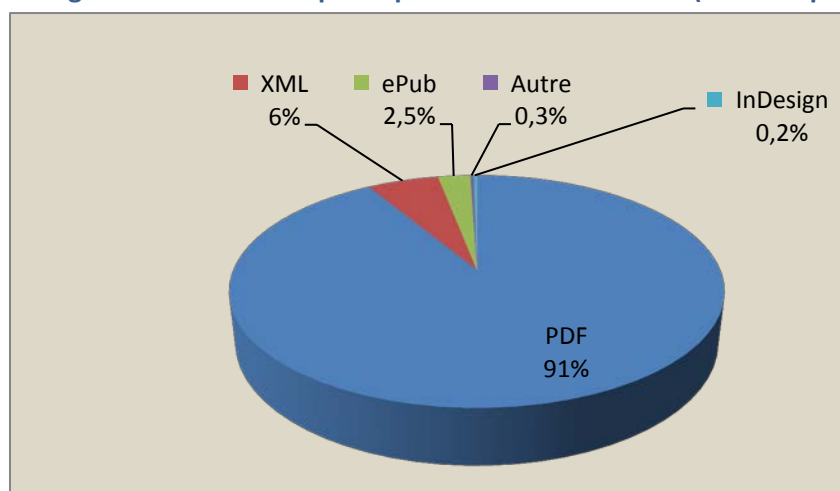


distribués par les agrégateurs) sont en général demandés de manière suivie, à l'instar d'un abonnement.

418 demandes de numéros de périodiques ont été transmises aux éditeurs en 2021 ; 94% ont été livrées dans les délais légaux (taux stable par rapport à 2020). Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est désormais de 7 jours (contre 17 jours en 2020, année marquée par une désorganisation particulière du milieu de l'édition en raison de la crise sanitaire).

Le format PDF reste prépondérant en 2021 (91% contre 78% en 2020), du fait notamment de la nature des titres déposés (maquettes complexes, titres illustrés).

**Figure 11 : Formats déposés par les éditeurs en 2021 (titres de presse demandés au numéro)**



### Les abonnements : une concentration des demandes sur quelques organismes

Les organismes agréés ont la possibilité de **s'abonner sur PLATON à des titres de presse, via deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse**, ADAY et CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), qui ont signé un contrat avec la BnF. Ce système facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes adaptateurs<sup>21</sup>.

En 2021, ce dispositif concernait 7 organismes (5 en 2020) pour **70 abonnements** (53 en 2020) à **56 titres de presse** (40 en 2020). 96% des abonnements restent concentrés sur 4 organismes, situation inchangée par rapport aux années antérieures.

A la suite d'une alerte du Centre Exception handicap auprès de la Commission interministérielle Exception handicap concernant la difficulté à inscrire les éditeurs de presse, le ministère de la Culture a mené une action auprès des syndicats d'éditeurs de presse et de magazines en 2021 ; cette politique a été fructueuse et a permis d'inscrire sur PLATON des titres qui étaient en attente d'abonnement depuis plusieurs années, et augmenter de 16 titres le nombre de titre de presse disponibles sur abonnement. **Fin 2021, 8 demandes d'abonnement sont encore en attente d'inscription.**

<sup>21</sup> Ces plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été mandatées par un éditeur, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro.

## 4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON

### 4.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON

La loi LCAP impose aux organismes inscrits et agréés de déposer leurs adaptations numériques sur PLATON dans un objectif de mutualisation du travail d'adaptation : tout organisme habilité peut ainsi disposer des adaptations déposées par les autres associations. Le service de dépôt des fichiers adaptés sur PLATON a été ouvert le 12 février 2018 pour les dépôts à l'unité, et le 5 août 2019 pour les dépôts par flux. Cette dernière fonctionnalité a permis aux organismes agréés réalisant d'importants volumes de transcriptions d'adapter leurs chaînes de traitement et de commencer à déposer sur PLATON à partir de 2019. Un certain nombre d'organismes réalisant de plus petits volumes d'adaptations ont commencé à déposer en 2020 et sont toujours en phase d'appropriation du processus. Le Centre Exception handicap continue à mener des séances d'information afin de faciliter la compréhension des processus par les organismes et de les encourager à prendre en compte cette activité supplémentaire dans leur chaîne de production.

### 4.2 Volumétrie des adaptations déposées

13 533 fichiers adaptés ont été déposés en 2021 sur PLATON (contre 11 268 en 2020), ce qui représente une augmentation de 20% des dépôts en un an, correspondant à une hausse de 25% des titres concernés<sup>22</sup>. 73% de ces adaptations ont été réalisées par les organismes agréés à partir du fichier source de l'éditeur ; 27% ont été réalisées à partir d'une autre source.

Tableau 15 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2021

Adaptations déposées / Année	Nombre de fichiers déposés	Nombre de titres concernés	Proportion des adaptations déposées réalisées à partir du fichier source des éditeurs	Nombre d'organismes déposants (% par rapport au nombre total d'organismes sur PLATON)
2019	7 140	5 727	88%	45 (37%)
2020	11 268	8 308	60%	54 (39%)
2021	↗ 13 533	↗ 10 410	↗ 73%	↗ 62 (42%)

99% des dépôts ont été intégrés au catalogue PLATON et sont disponibles en téléchargement auprès des autres organismes. 1% des dépôts ont été refusés pour des défauts techniques propres au fichier ou pour des erreurs de signalement empêchant l'identification de l'ouvrage. En 2021, la mise en place d'une sauvegarde automatique des dépôts a permis à l'équipe du Centre Exception handicap d'effectuer, après analyse et résolution du problème, une nouvelle livraison de la majorité des fichiers refusés pour raison technique.

### 4.3 Les organismes déposants : un taux relativement faible tant pour les agréés que pour les inscrits

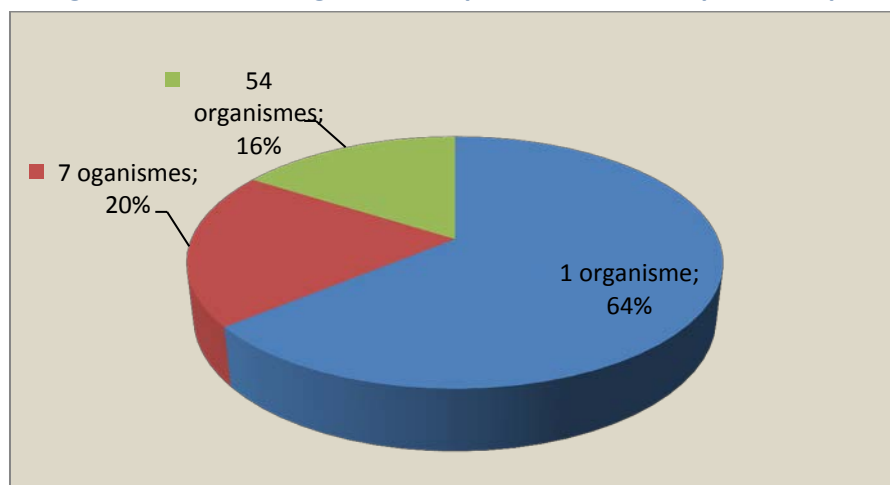
#### Répartition des organismes déposants : une prédominance des agréés

En 2021, sur 158 organismes possédant un compte sur PLATON, 62 organismes ont fait des dépôts de fichiers adaptés sur PLATON, soit 42% des organismes de PLATON (39% en 2020). Les **organismes agréés** représentent 87% des déposants (83% en 2020).

<sup>22</sup> Un titre peut faire l'objet de plusieurs dépôts de fichiers adaptés.

Une association effectue à elle seule 64% des dépôts ; 7 associations sont à l'origine de 20% des dépôts ; 54 associations versent les 16% restants.

**Figure 12 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2021**



### Les dépôts d'adaptations par les organismes agréés

Seuls 65% des organismes agréés (60% en 2020) déposent leurs adaptations sur PLATON. Le Centre Exception handicap a mené des entretiens fin 2021 avec plusieurs organismes agréés pour identifier les raisons du manque de participation de certains organismes agréés à la mutualisation de leurs adaptations, qui ont permis de mettre en lumière plusieurs cas de figure :

- L'absence de modification substantielle des fichiers sources des éditeurs avant transmission au bénéficiaire. Dans ce cas, il est demandé aux organismes de ne pas redéposer le fichier sur PLATON. Ce cas concerne principalement le domaine scolaire.
- La difficulté à intégrer cette tâche supplémentaire dans la chaîne de production.
- Le manque temporaire de moyens humains ou techniques.
- La difficulté à identifier le format des fichiers à déposer (dans le cas des adaptations sur support physique par exemple).
- Des interrogations sur le calendrier des versements, notamment pour les organismes d'accompagnement scolaire, dont les adaptations ne peuvent être déposées qu'en fin d'année scolaire.

Ces échanges ont permis de répondre aux questions des organismes agréés, de les informer des modalités de dépôts sur PLATON, de les alerter sur l'importance de leurs obligations en matière de mutualisation des adaptations ; certains organismes développeront une organisation plus robuste pour être en mesure de livrer régulièrement en 2022. Le Centre Exception handicap mènera un suivi auprès des organismes agréés contactés.

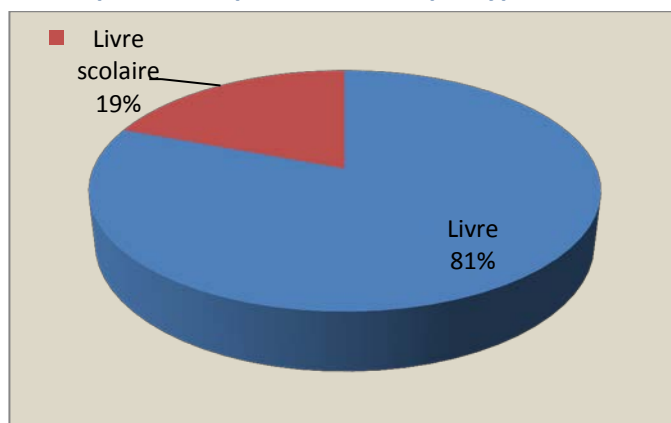
### Les dépôts d'adaptations par les organismes inscrits.

Comme en 2020, **seuls 8 organismes inscrits (soit 11%) ont déposé des adaptations en 2021**. Or une trentaine d'organismes inscrits présents sur PLATON (la plupart dans le domaine scolaire, très demandé par les bénéficiaires) sont susceptibles de réaliser des adaptations numériques. Une action de sensibilisation à leur égard s'avère donc nécessaire et sera opérée dans un premier temps par le Centre Exception handicap.

**Plusieurs organismes adaptateurs ne se sont par ailleurs pas dotés d'un compte sur PLATON** alors que leur production entre dans le cadre des adaptations devant être mutualisées. Une sensibilisation à leurs obligations légales sera effectuée en 2022 sous l'égide du ministère de la Culture à l'occasion du renouvellement de l'habilitation de ces organismes.

#### 4.4 Typologie documentaire des adaptations déposées

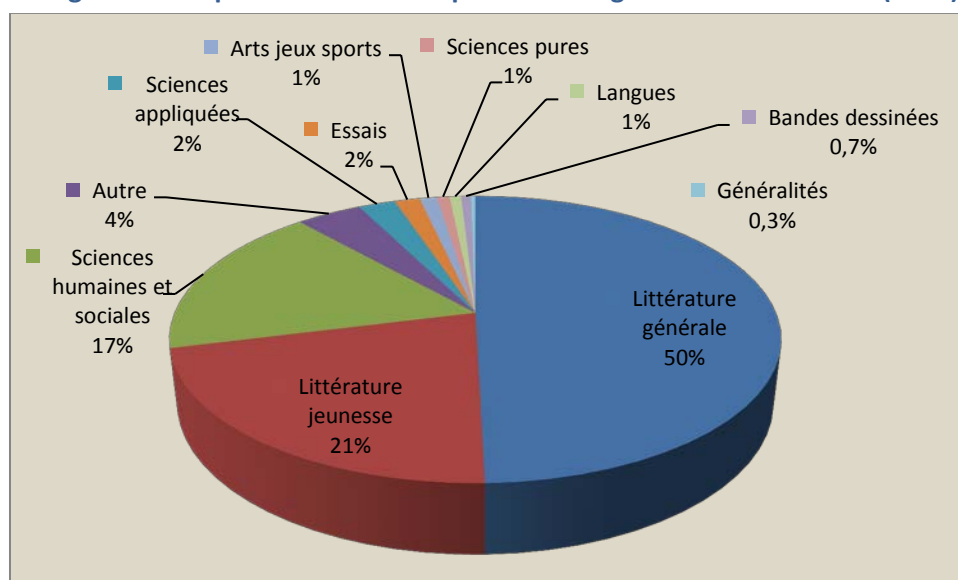
Figure 13 : Adaptations déposées en 2021 par type de documents



Les dépôts concernent à 81% les livres hors domaine scolaire et à 19% les livres scolaires. Même si ce dernier taux est en augmentation par rapport à 2020 (11%), les dépôts de livres scolaires sont, en chiffres absolus (2 584 dépôts), très inférieurs au nombre de demandes de fichiers éditeur dans le domaine scolaire (7 275 demandes). Par comparaison, le nombre des dépôts d'adaptations de livres hors domaine scolaire (11 845) est relativement proche des demandes de fichiers éditeurs émises par les associations dans ce même domaine (12 081).

La faible part relative du scolaire dans les adaptations déposées peut s'expliquer entre autres par la prédominance des adaptations exclues du périmètre de reversement sur PLATON (soit qu'elles sont très partielles, soit qu'elles sont très proches du fichier d'origine). Une autre raison pourrait en être la part relativement plus importante, dans le domaine scolaire, des adaptations papier, qui ne font pas l'objet d'un dépôt sur PLATON.

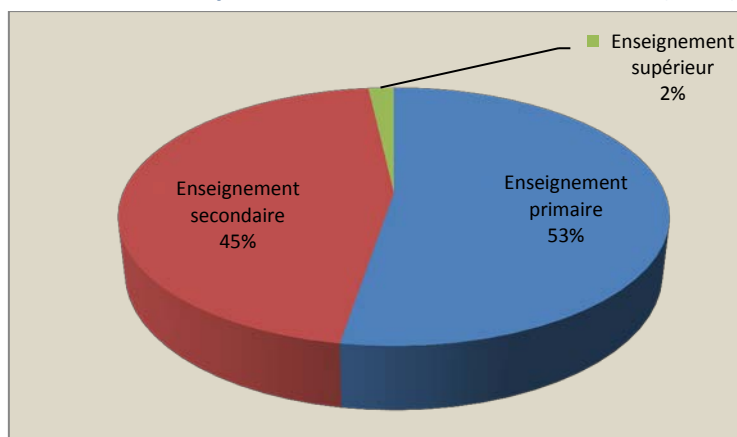
Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2021)



Si l'on compare cette figure à celle portant sur les demandes de fichiers sources des éditeurs (voir ci-dessus Figure 5 p. 18), on constate une constance de la répartition documentaire : 88% des dépôts de livres (comme 88% des demandes) concernent la **littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**.

Les sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées restent des catégories quasiment absentes, pour les demandes de fichiers sources des éditeurs comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

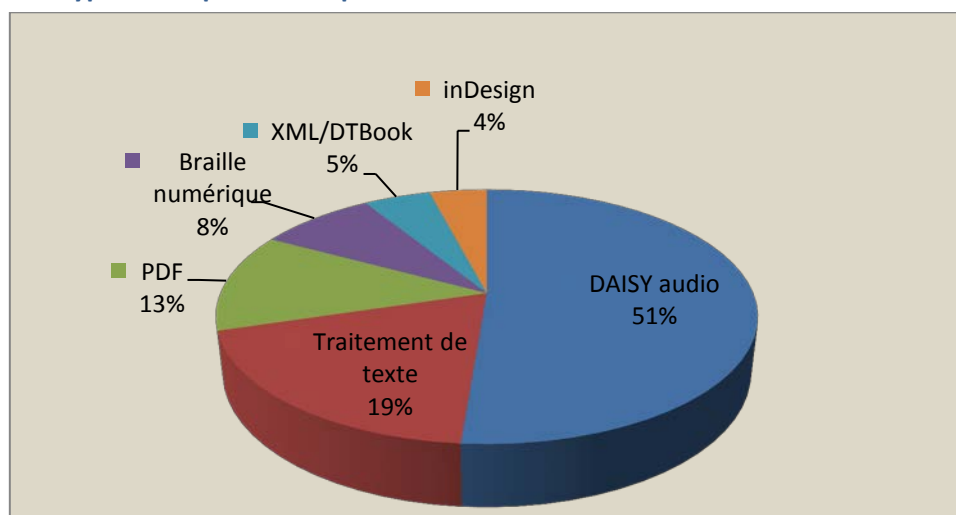
Figure 15 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2021)



Dans le domaine scolaire, **la majorité des adaptations déposées sont à destination du primaire (53%)**, alors que la majorité des demandes de fichiers sources des éditeurs portent sur le niveau secondaire (voir Figure 6 p. 19). Une des explications possibles est le travail important réalisé par les transcripseurs, dans le cas du primaire, sur le fichier source des éditeurs afin de rendre le contenu accessible aux très jeunes enfants ; les adaptations dans le secondaire pourraient s'avérer plus proches du fichier source et donc non déposables sur PLATON.

#### 4.5 Les formats déposés

Figure 16 : Types d'adaptations déposées en 2021



La part du format DAISY audio occupe 51% des dépôts : cela correspond aux dépôts d'un seul organisme, spécialisé dans ce type de format et dans les livres hors domaine scolaire. Les formats traitement de texte et PDF occupent près d'un tiers des dépôts et concernent à 60% les livres hors domaine scolaire.

La mutualisation sur PLATON est fortement dépendante des dépôts des adaptations par les organismes dont la production est automatisée : l'absence de dépôt en 2021 de la part d'un organisme important, qui avait représenté 45% des dépôts en 2020 (au format XML DTBook) s'est faite fortement sentir dans la variété des formats adaptés disponibles en téléchargement.

#### 4.6 Une réutilisation fluctuante des adaptations

En 2021, 1 871 téléchargements de fichiers adaptés ont été effectués, soit une baisse de 25% par rapport à 2020. Mais un plus grand nombre d'organismes ont eu recours à ce service : 80 (contre 61 en 2020).

Sur ces 80 organismes, 56 (70%) sont chargés d'accompagnement scolaire, et 22 (27%) sont des bibliothèques. 50 sont agréés (62%) et 30 (38%) sont inscrits (essentiellement des bibliothèques). Ainsi les organismes qui téléchargent le plus sont-ils des **organismes agréés chargés d'accompagnement scolaire**.

Les documents téléchargés sont à 55% des livres hors domaine scolaire et à 45% des livres scolaires. Ce dernier pourcentage est plus élevé que la part des adaptations scolaires déposées, ce qui atteste d'une demande relativement forte dans ce domaine contrastant avec la faiblesse des dépôts. Au sein du domaine scolaire, les ouvrages les plus téléchargés sont ceux adaptés pour le primaire.

Figure 17 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2021)

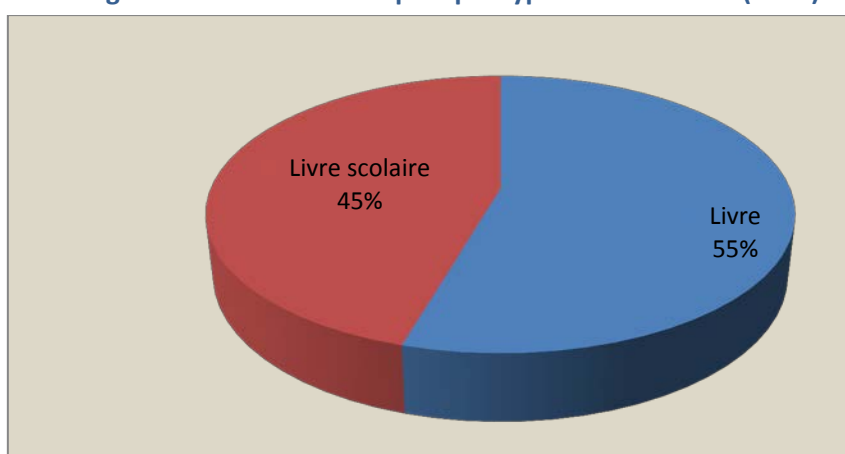


Figure 18 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2021)

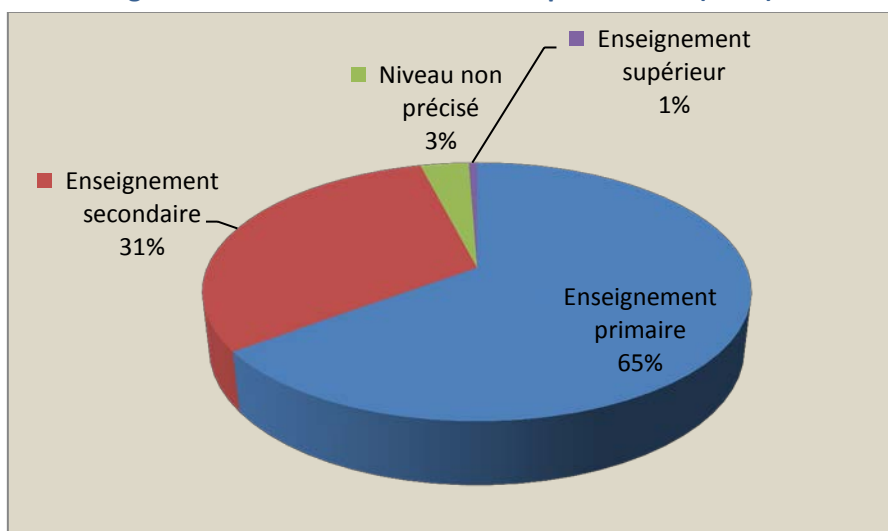
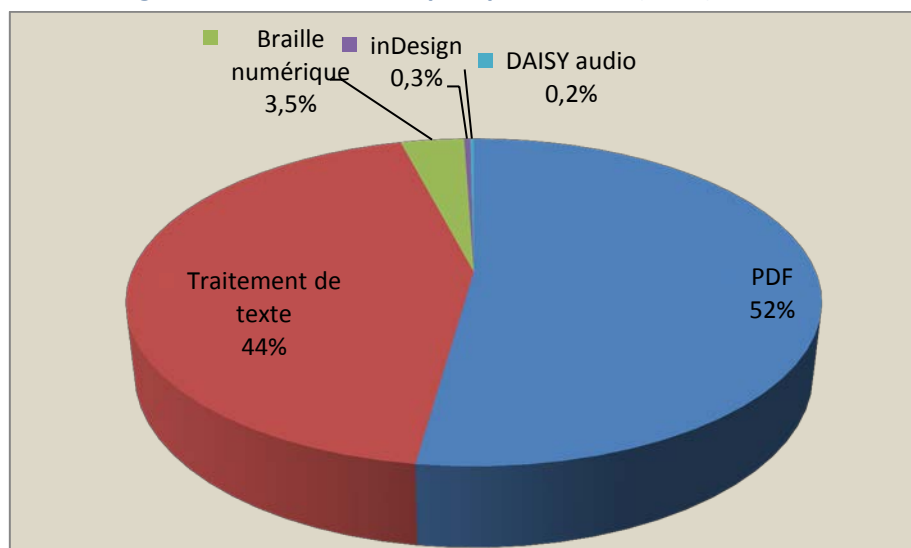


Figure 19 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2021)



Les formats téléchargés donnent une indication précieuse sur les formats les plus réutilisés : le **PDF et le traitement de texte représentent 96% des téléchargements**, alors que leur part dans les adaptations déposées n'est que de 32%. Les formats plus techniques comme l'XML DTBook, l'InDesign ou le DAISY sont peu téléchargés. Ces chiffres sont à mettre en regard avec leur part importante dans les dépôts. Certains grands organismes transcripoteurs, dont les chaînes de production sont automatisées, déposent des fichiers intermédiaires au format XML DTBook, ou du DAISY Audio, formats qui sont donc peu réutilisés par les transcripoteurs des autres associations, lesquels préfèrent des formats plus courants pour retravailler les adaptations.

La question de la montée en compétence des organismes pour réutiliser des formats structurés basés sur l'XML se pose dans le cas des livres hors domaine scolaire. Elle est moins pertinente dans le domaine scolaire, où les maquettes sont complexes et où les fichiers sources sont le plus souvent livrés en PDF.

Dans la situation actuelle, le Centre Exception handicap encourage les organismes à déposer les formats les plus réutilisés, tout en insistant sur la nécessité de structurer les fichiers adaptés.

## 5 Perspectives 2022

### 5.1 Développements informatiques : refonte et prise en compte des besoins utilisateurs

La mise en production d'une nouvelle version de l'application est prévue en 2022. Le but est d'éviter l'obsolescence de la base, d'assurer la robustesse du code, la sécurité des applications et la conformité à la législation en matière de RGPD et d'accessibilité.

En termes de services aux utilisateurs, cette refonte est destinée à améliorer les temps de réponse et à mettre en production de nouvelles fonctionnalités, principalement destinées aux organismes déposants, qu'ils soient inscrits ou agréés :

- **Récupération par le service web SRU de l'ensemble des métadonnées relatives aux adaptations déposées sur PLATON.** Ce service alimente notamment la Banque de données de l'édition adaptée (BDEA) gérée par l'INJA et participe ainsi au signalement des éditions adaptées au niveau national.
- **Meilleure ergonomie du processus de dépôt** des adaptations sur le site.
- **Meilleur suivi des adaptations** à déposer pour les organismes agréés.
- **Amélioration de la description des adaptations partielles dans le domaine scolaire** (description structurée et présentation clarifiée, afin de permettre un repérage plus rapide des parties adaptées).
- **Signalement plus clair des fichiers téléchargeables.**
- **Plus grande fiabilité des échanges de fichiers** (suppression des pages blanches lors des téléchargements de fichiers).
- **Interface de recherche simplifiée, et mise en place de facettes.**

Ces développements ont été conçus en lien étroit avec les organismes, à la suite d'enquêtes sur les usages ou de sondages spécifiques sur l'utilité des fonctionnalités développées. Des tests utilisateurs permettront d'affiner les spécifications avant la mise en production, afin d'obtenir un produit au plus près des besoins des organismes transcripseurs.

À la suite de la mise en production de cette nouvelle version de PLATON, le Centre Exception handicap organisera des formations afin d'accompagner les organismes à la prise en main des nouveaux processus.

### 5.2 Renouvellement des habilitations à l'exception handicap à partir de 2022

Les organismes habilités dans le nouveau cadre légal en 2017 voient leur habilitation arriver à échéance en 2022. À partir de cette date, l'ensemble des organismes ayant dû renouveler leur habilitation entre 2017 et 2019 sont susceptibles de demander le renouvellement de leur agrément ou de leur inscription.

Le ministère de la Culture souhaite accompagner les organismes dans les démarches en organisant des séances d'information et d'échange concernant les procédures d'habilitation et les obligations légales liés à l'exception handicap, en collaboration avec le SNE et le Centre Exception handicap. Ce sera également l'occasion de mieux connaître l'activité de ces organismes, après 5 ans de pratique dans le nouveau cadre légal.

En lien avec le renouvellement de ces habilitations, le Centre Exception handicap poursuivra ses échanges avec les organismes concernant les dépôts d'adaptations sur PLATON.